

39 photos montrant des routes "moins" dangereuses et des routes résolument dangereuses

A - 2 pages (6 photos) de routes "moins dangereuses, éventuellement **compatibles** à un classement à 90 km/h, répondant aux deux principaux critères

- une page (3 photos) montrant **l'évitement possible** de la collision frontale par empiètement sur la bande de récupération dérasée roulable

B - 2 pages (6 photos) de routes dont l'accotement est **herbeux**, non roulable, incompatible avec un classement de la route à 90 km/h

C - 2 pages (6 photos) de routes dont l'accotement est **étroit**, incompatible avec un classement de la route à 90 km/h

D - 2 pages (6 photos) de routes équipées de **glissières trop proches**, emprisonnantes, incompatibles avec un classement de la route à 90 km/h

E - 2 pages (6 photos) de routes comportant des **obstacles latéraux**, incompatibles avec un classement de la route à 90 km/h

F - 2 pages (6 photos) de routes comportant des **carrefours**, ce qui les rend incompatible avec un classement de la route à 90 km/h, sauf s'ils sont très, très peu nombreux.

Jacques ROBIN expert en accidentologie,
ingénieur routes
auteur du site
www.securite-routiere-plus.com



**Routes qualifiables de "moins" dangereuses
répondant aux deux principaux critères,
éventuellement classables en route 90 sous réserve des 3ème et
4ème critères (absence de carrefours et section d'au moins 20 km)**

1^{er} critère - zone de récupération roulable de 2 mètres

2^{ème} critère - zone de sécurité sans obstacles de 4 mètres



A 1

Route conforme au guide des routes principales :
- chaussée 7 m
- zone de récupération + de 2 m stabilisée roulable
- zone de sécurité 4 m sans obstacles ni fossé

**6 photos (2 pages)
de routes
répondant aux
deux premiers
critères**



A 2

Route conforme au guide des routes principales :
- chaussée 7 m
- zone de récupération 2 m revêtue roulable
- zone de sécurité 4 m sans obstacles ni fossé



A 3

Route conforme au guide des routes principales :
- chaussée 7 m
- zone de récupération 2 m revêtue roulable
- zone de sécurité 4 m sans obstacles ni fossé

**Routes qualifiables de "moins" dangereuses
répondant aux deux principaux critères,
éventuellement classables en route 90 sous réserve des 3ème et
4ème critères (absence de carrefours et section d'au moins 20 km)**

1^{er} critère - zone de récupération roulable de 2 mètres

2^{ème} critère - zone de sécurité sans obstacles de 4 mètres



**6 photos (2^{ème} page)
de routes répondant
aux deux principaux
critères**



**Quand il existe une zone de récupération
(2 m roulables), il est possible d'éviter la collision
frontale en empiétant sur la bande stabilisée**



Puis 29 photos de routes particulièrement dangereuses

D'abord les routes dont l'accotement est herbeux, non roulant, ne permettant pas d'esquiver une collision frontale imminente en s'échappant en sécurité sur l'accotement.

Incompatible avec un classement de la route à 90 km/h

Surtout si ce sont des lignes droites



D'abord les routes dont l'accotement est herbeux, non roulant, ne permettant pas d'esquiver une collision frontale imminente en s'échappant en sécurité sur l'accotement.

Incompatible avec un classement de la route à 90 km/h

Surtout si ce sont des lignes droites



**Routes dont l'accotement est étroit
incompatible avec un classement de la route à 90 km/h
(2 pages – 6 photos)**



**Routes dont l'accotement est étroit
incompatible avec un classement de la route à 90 km/h
(2^{ème} page)**



Glissières emprisonnantes trop proches incompatible avec un classement de la route à 90 km/h

(2 pages - 6 photos)



Glissières emprisonnantes trop proches incompatible avec un classement de la route à 90 km/h (2^{ème} page)



**Route comportant des obstacles à moins de 4 mètres,
incompatible avec un classement de la route à 90 km/h**
(2 pages - 6 photos)



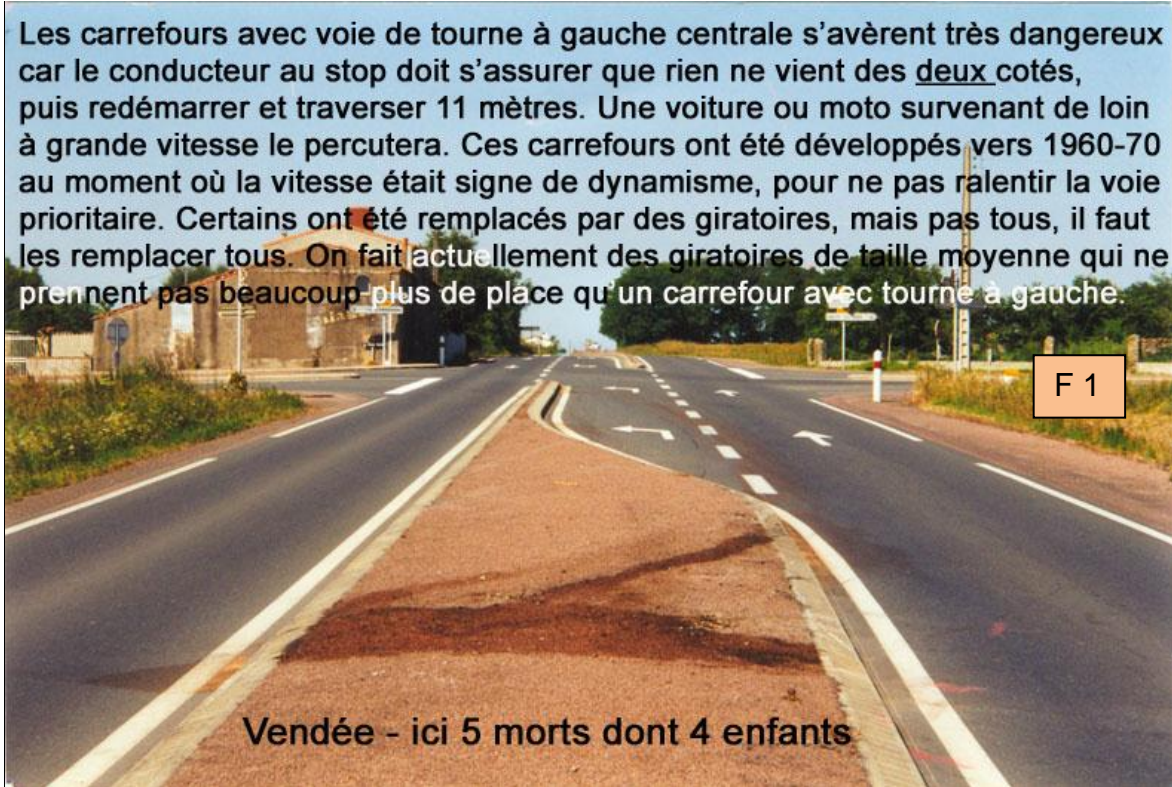
**Route comportant des obstacles à moins de 4 mètres,
incompatible avec un classement de la route à 90 km/h**
(2^{ème} page)



**Route comportant des carrefours (ils sont tous dangereux)
incompatible avec un classement de la route à 90 km/h
sauf s'ils sont très très peu nombreux**

(2 pages – 6 photos)

Les carrefours avec voie de tourne à gauche centrale s'avèrent très dangereux car le conducteur au stop doit s'assurer que rien ne vient des deux cotés, puis redémarrer et traverser 11 mètres. Une voiture ou moto survenant de loin à grande vitesse le percute. Ces carrefours ont été développés vers 1960-70 au moment où la vitesse était signe de dynamisme, pour ne pas ralentir la voie prioritaire. Certains ont été remplacés par des giratoires, mais pas tous, il faut les remplacer tous. On fait actuellement des giratoires de taille moyenne qui ne prennent pas beaucoup plus de place qu'un carrefour avec tourne à gauche.



**Les petits carrefours en croix sans îlot séparateur sur la voie
secondaire (ci-dessous) constituent un danger extrême**

Un petit carrefour en croix sans îlot sur la voie secondaire (en A) constitue un danger extrême car le conducteur voit bien sa route qui continue droit mais voit peu la route principal qu'il coupe



Les petits carrefours en croix sans îlot séparateur sur la voie secondaire (1^{ère} photo ci-dessous) constituent un danger extrême



De tels carrefours peuvent être acceptés s'ils sont **très très peu nombreux** et si la **visibilité (végétation) est dégagée** (mieux que sur cette photo)



Un tel carrefour peuvent être acceptés s'il n'y en a qu'un ou deux sur la section de 20 km

Il faut transformer en giratoire tous les carrefours avec voie de tourne à gauche centrale (photo F1 ci-dessus)



ou les déniveler



Fin du document de 39 photos